Aire de Camping Cars

Une aire d’accueil pour camping-cars a été aménagée sur la « Place du 19 Mars ». Le stationnement y est autorisé dans la limite de 3 nuits consécutives au tarif de 5 € pour une période allant de 11h à 11h le lendemain.

Une borne d’eau potable ainsi qu’une aire de vidange sont en service gratuitement devant l’aire. Les usagers sont tenus de veiller au maintien de la propreté des lieux

- **Aire de camping-cars règlement**